

CHASSEURS

des Côtes d'Armor

AOÛT 2022 - n°78



p.12

Saison 2022/2023 :
la réglementation



p.17

Atlas de biodiversité
communale

BONNE SAISON

2022/2023



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
des Côtes d'Armor

Magazine d'information de la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor

L'ATELIER DU FUSIL

CARHAIX-PLOUGUER(29)

PLAINTEL(22)

2 MAGASINS = 1000 ARMES EN STOCK



A CARHAIX :

10%

de remise
sur tout le
magasin *

* hors promotion
en cours
du 5/09 au 10/09
avec buffet le 9/09
de 17h à 22h
sur le site
de Plaintel

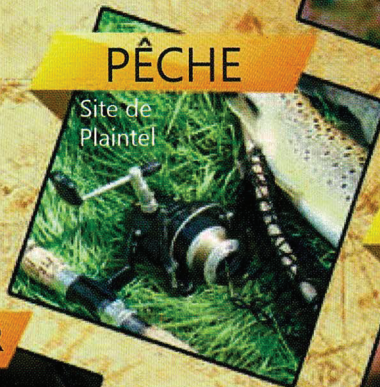
TUNNEL DE TIR

Site de
Plaintel

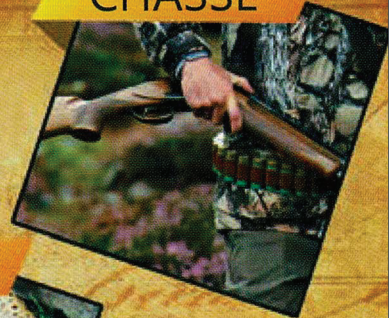


PÊCHE

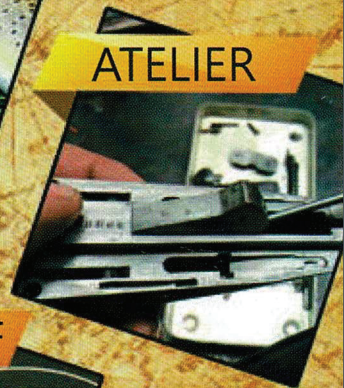
Site de
Plaintel



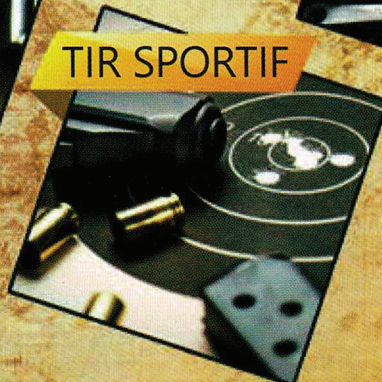
CHASSE



ATELIER



TIR SPORTIF



SANGLIER COURANT

Sur rendez-vous Site de Plaintel

20 rue du docteur Menguy
29270 Carhaix-Plouguer
02 98 93 02 08
atelierdufusil@gmail.com

Zone du Grand Plessis
22940 Plaintel
02 96 32 59 18
atelierdufusil@gmail.com

SOMMAIRE

4 ACTUALITÉS

- Formation décennale sécurité
- SIA
- Willy SCHRAËN réélu à la tête de la FNC
- Le Sénat se saisit de la pétition de la FNC
- Rappel à tous les piégeurs

6 VIE FÉDÉRALE

- Assemblée générale électorale

10 CHASSE ET GESTION

- Un cerf exceptionnel prélevé en Côtes d'Armor

12 RÉGLEMENTATION

- Saison 2022/2023 : la réglementation
- Bracelets "cerf" : ce qui change

15 VIE ASSOCIATIVE

- Chasse du gibier d'eau : informations utiles
- Jeunes chasseurs : rejoignez l'ADJC22

17 ZOOM SUR

- La FDC22, partenaire des Atlas de la biodiversité communale

- Directeur de la publication : Yvon Méhauté
- Ont contribué à ce numéro : Le personnel de la Fédération
- Crédits photos : FNC, Dominique GEST, Simon TANNÉ, FDC22, AMV de Glomel, Jean-Louis SAMSON.
- Conception et réalisation : RoudennGrafik, Plérin
- Impression et distribution : RoudennGrafik, Guingamp

FDC des Côtes d'Armor

La Prunelle - BP 214 - 22192 Plérin Cedex
Tél. 02 96 74 74 29 - contact@fdc22.com

Dépôt légal à parution



MAINTENIR LE PETIT GIBIER DANS UN ENVIRONNEMENT MOINS FAVORABLE

Amis chasseurs,

Notre assemblée générale du 23 avril dernier a permis d'élire un nouveau conseil d'administration pour les six années à venir. Je remercie vivement tous ceux qui ont accordé leur confiance à la liste que j'ai constituée. Le grand challenge de ce mandat sera de développer les populations de petit gibier sédentaire de plaine, condition indispensable au maintien de l'activité cynégétique dans nos campagnes et d'une faune emblématique diversifiée. J'entends vos remontées de terrain et je suis bien conscient de vos attentes sur le sujet. Ensemble, et je dis bien ensemble, nous allons relever ce défi, garant d'une chasse populaire qui me tient particulièrement à cœur.

Je suis très fier de ma nouvelle équipe, rajeunie et composée de profils complémentaires, 7 anciens et 8 nouveaux élus, répondant à l'ensemble des compétences essentielles à la bonne gestion cynégétique de notre département. En seulement quelques mois, mes coéquipiers ont déjà montré une motivation implacable en étant force de proposition et en intégrant des commissions de travail thématiques. À ce sujet, je lance un appel aux forces vives, sur le terrain. Certains d'entre vous sont prêts à se retrousser les manches et à plancher sur la gestion du grand gibier ou du petit gibier. Faites-vous connaître.

De grands chantiers nous attendent. Je vous le redis, le petit gibier reste une priorité absolue ; des projets doivent voir le jour partout dans le département. Inévitablement, le grand gibier et les dégâts sont et resteront un dossier incontournable par les implications financières qui en découlent. Il s'agira aussi de renforcer nos actions en matière de sécurité et de redoubler d'efforts en matière de communication pour s'engager dans la voie de l'ouverture aux autres. L'éducation à l'environnement et les dossiers environnementaux sont aussi des fondamentaux pour lesquels notre investissement est sans relâche. Dans ce numéro, vous aurez justement l'occasion de découvrir que la Fédération est partie prenante des Atlas de la biodiversité communale. Ces exemples de partenariats contribuent à une meilleure connaissance de nos activités.

En parallèle, nous allons devoir intensifier notre mobilisation au service de toutes les chasses. L'écologie a gagné du terrain, c'est évident. Cependant, telle qu'elle s'incarne aujourd'hui chez certains partis politiques, ou dans les mouvements associatifs "anti-tout", elle est plus occupée à changer les comportements et les mentalités qu'à préserver ce qui peut et doit l'être ! Interdire. Ils n'ont que ce mot à la bouche. Chers amis, je vous le dis sans détour : vous devez être actifs à tous les niveaux. Pétitions, consultations publiques... Les difficultés de connexion que vous rencontrez sont les mêmes pour nos opposants. Restons vigilants.

Enfin, derrière une Fédération reconnue à bien des égards, il y a un travail d'équipe, au sein du conseil, mais aussi chez les salariés des pôles administratif et technique. Je tiens à leur exprimer ma gratitude.

Débutons cette nouvelle saison cynégétique avec détermination et fierté.

Amitiés en Saint-Hubert.
Yvon Méhauté, Président de la FDC22

www.fdc22.com



Formation décennale sécurité : c'est parti !

Annoncée depuis plusieurs mois, reportée par les circonstances sanitaires, cette nouvelle saison cynégétique marque le lancement de la formation sécurité décennale dans le département. Pour rappel, chaque chasseur doit désormais suivre, tous les 10 ans, une formation de remise à niveau sur la sécurité (ce n'est pas un examen). Cette disposition a été instaurée par la loi du 24 juillet 2019.

Chacun doit accueillir cette nouvelle comme une démarche positive et non pas comme une contrainte. Très instructive, cette remise à niveau consiste en un rappel des gestes élémentaires de sécurité à adopter aussi bien en action de chasse qu'hors action de chasse, des situations d'accidents, des comportements à privilégier lorsque l'on

rencontre un usager de la nature non-chasseur, l'adaptation de l'arme au gibier chassé etc.

D'ici l'été prochain, la Fédération prévoit de convoquer par courrier environ 2000 chasseurs, au plus près de chez eux. Chaque session rassemblera un groupe de 50 personnes maximum.

Chacun d'entre nous, par son comportement, est responsable de l'image qu'il donne de la chasse. Que l'on soit chasseur de petit ou grand gibier, responsable de territoire, tout le monde est concerné. Soyez fiers d'être chasseurs et représentez dignement notre activité.



SIA : création obligatoire d'un compte personnel

Pour rappel, le nouveau Système d'information sur les armes (SIA) mis en place par le ministère de l'Intérieur est opérationnel depuis le 8 février dernier. Depuis cette date et **avant le 1^{er} juillet 2023, les chasseurs ont l'obligation de créer un compte personnel dans le SIA** afin d'enregistrer les armes en leur possession et ainsi conserver leur droit à détenir et acquérir des armes. La démarche peut être effectuée depuis votre domicile en vous connectant à l'espace détenteurs du SIA : <http://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

Besoin d'aide ?

En cas de difficulté **vous pouvez vous faire aider par la préfecture de Saint-Brieuc. Des permanences y sont organisées le mercredi matin, de 9h à 12h.**

Contactez le secrétariat de la Préfecture au 02.96.62.44.22 et **prenez rendez-vous avec Madame LE MOINE au point d'accueil numérique.** Elle vous accompagnera tout au long des différentes étapes, de la création de votre adresse mail (si ce n'est pas déjà fait) à la création de votre compte personnel. Vous devrez pour cela apporter votre permis de chasser, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les sous-préfectures et la FDC22 sont également des relais privilégiés. N'hésitez pas à vous faire accompagner dans cette démarche. Certains territoires de chasse ont nommé des référents au sein de leur équipe pour animer des permanences. Un exemple à suivre.

Willy SCHRAËN réélu à la tête de la FNC



Lors de l'assemblée générale, le mardi 28 juin à Paris, Willy SCHRAËN a été réélu président de la Fédération nationale des chasseurs (FNC), avec 94,38 % des suffrages. À l'aube de ce second mandat, il se dit **extrêmement motivé pour continuer à défendre la chasse et les chasseurs en France.** Il a d'ailleurs lancé un **appel à la cohésion du monde cynégétique** : *"Nous n'avons plus le choix. Unis, une seule bannière."*

De nombreux sujets vont devoir être traités en priorité : les dégâts, les chasses traditionnelles, la filière venaison ou encore la gestion adaptative. Ajoutons à cela de nom-

breux dossiers politiques au regard des circonstances actuelles que nous vivons avec la nouvelle configuration de l'assemblée nationale. Il a également rappelé l'importance de conforter nos liens avec les différents acteurs du monde rural, en premier lieu les agriculteurs et les forestiers. En clair, il y a beaucoup de travail, mais notre cher président n'est pas du genre à quitter un navire qui tangué : *"Partir c'est sûrement la solution la plus facile. J'ai jamais agi comme ça. Je reste parce que ça va être très difficile"*.

Vous l'aurez compris, ce second mandat devrait avoir pour fil rouge le travail sur la compréhension et l'acceptabilité de tous les modes de chasse. Nous le soutenons haut et fort.

Le Sénat se saisit de la pétition de la FNC



Le 15 février dernier, le président de la FNC lançait une pétition sur le site du Sénat pour réclamer des mesures à l'encontre des associations "qui utilisent des moyens illégaux contre des activités légales", comme la chasse, la pêche ou encore l'agriculture. **Le document demande notamment la fin du système de déduction fiscale pour les dons aux associations qui auraient mené "des actions d'entrave, de violence, d'intrusion et de dégradation au nom de la cause animale"**. Dans le viseur, les activistes anti-chasse, mais pas seulement.

Rassembler plus de 100 000 signatures en moins de six mois, c'était la condition pour que le Sénat se saisisse du texte. La FNC22 a mené plusieurs actions de communication pour relayer la pétition au plus grand nombre. L'objectif a été atteint le 24 juin.

Réunie le 30 juin, la Conférence des présidents du Sénat a décidé d'y donner suite en la renvoyant à la commission des finances, qui va créer une **mission d'information "flash"**. Celle-ci sera constituée du rapporteur général Jean-François Husson (Les Républicains - Meurthe-et-Moselle) et du rapporteur spécial de la mission "sport, jeunesse et vie associative" Eric Jeansannetas (Socialiste, Écologiste et Républicain - Creuse). Elle entendra les auteurs de la pétition et l'ensemble des acteurs concernés. **Ses conclusions sont attendues au début du mois d'octobre.**

Willy SCHRAËN salue la décision du Sénat de lancer cette mission sans attendre et remercie les chasseurs et plus largement les ruraux de s'être mobilisés.

"Merci à tous ceux qui ont signé et fait signer ce document"

Rappel à tous les piégeurs : renvoyez votre bilan de capture 2021/2022 !

La déclaration annuelle des captures effectuées par commune est une obligation réglementaire, même si vous avez été inactif ou si vous avez piégé sans résultat. **Ce document intitulé "relevé annuel de piégeage 2021/2022" doit être adressé à la Fédération au plus tard le 30 septembre.** Toutefois, nous vous demandons de nous le faire parvenir le plus tôt possible.

Déclarer les dommages : un réflexe essentiel

La durée de validité de l'arrêté fixant la liste des animaux indigènes (groupe 2) classés espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2023. Dès cet automne, la Fédération défendra le classement des 5 espèces actuellement classées ESOD en Côtes d'Armor : fouine, martre des pins (dans certaines communes seulement), renard roux, corneille noire et pie bavarde.

Afin de conserver au minimum l'intégralité de cette liste et pouvoir continuer à réguler ces espèces, par piégeage ou par tir, votre mobilisation est essentielle. Nous devons absolument apporter des éléments probants à l'administration et notamment disposer d'un nombre important de déclarations de dommages. Face aux requêtes de nos opposants, nous serons alors plus crédibles.

Lorsque vous intervenez chez un particulier, ayez le réflexe de renseigner le formulaire "Constataion de dégâts (hors grand gibier)". Si cela n'a pas été fait, nous comptons sur vous pour effectuer ces déclarations et nous les transmettre dès que possible. Ainsi, nous disposerons d'un temps suffisant pour recueillir et traiter ces données (le chiffrage du préjudice est très important).

→ Retrouvez ces formulaires sur le site internet de la Fédération (Documents → Formulaires).



Assemblée générale 2022 : retrouvailles électives

Près de 200 personnes ont assisté à l'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor, le samedi 23 avril, Espace Roger-Ollivier, à Plérin. Cette réunion annuelle était ponctuée par l'élection des quinze membres du conseil d'administration pour les six prochaines années. Pas de véritable suspense dans le sens où une seule liste, emmenée par le président sortant, était en lice. Retour sur les grandes lignes de cet événement très attendu après deux années marquées par la pandémie.

Expliquer et partager la chasse

"Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre présence ici aujourd'hui. L'assemblée générale de la Fédération est une opportunité que chacun de ses membres doit saisir". C'est par ces mots que le président Yvon MÉHAUTÉ a débuté son rapport moral, saluant ainsi l'engagement et l'implication des adhérents venus nombreux.

Il a ensuite évoqué l'actualité en commençant par rappeler le moment crucial à venir : le second tour des élections présidentielles. Jamais la chasse n'a été autant évoquée dans une campagne électorale. Le sujet est venu agiter les débats organisés pour l'occasion, opposant clairement certains candidats. Dans ce contexte, Yvon MÉHAUTÉ a pointé du doigt les effets néfastes du phénomène de désinformation contre lequel nous devons lutter. Comment ? En expliquant inlassablement ce

que nous sommes, ce que nous faisons, à quel point nous connaissons la nature et nous lui rendons service. Autour de cette forte conviction, il a ajouté un impératif : celui de s'organiser face aux multiples pressions exercées par les anti-chasse. Il a également mis l'accent sur une voie qu'il a particulièrement cultivée, celle d'instaurer des échanges réguliers et constructifs avec les autres structures de protection de l'environnement, les collectivités territoriales, les services de l'Etat, le monde agricole ou encore les forestiers. Ce réseau d'acteurs auquel nous sommes parfaitement intégrés prouve bien que nous avons gagné en efficacité, en compétence et surtout en crédibilité. Parmi les autres sujets évoqués, il a bien évidemment rappelé que la sécurité devait être la priorité de tous les chasseurs, en soulignant l'intérêt de la remise à niveau décennale.

Les résolutions adoptées

Le président a soumis au vote à main levée de l'assemblée l'ensemble des résolutions inscrites à l'ordre du jour. Elles ont toutes été approuvées à l'unanimité.

Les montants des cotisations 2022/2023 sont pour la plupart inchangés.

- Prix du timbre départemental : 75 €.
- Frais de dossier pour la gestion des validations du permis de chasser : 5 €.
- Adhésion territoriale unique : 155 €.
- Formation des candidats à l'examen du permis de chasser : 0 €.
- Contribution territoriale dégâts obligatoire (taxe à l'hectare) : 0 €.



Seuls les tarifs des bracelets "cerf" et "sanglier" ont évolué :

Chevreuil	Cerf	Sanglier
35 €	170 € (animal de plus d'un an) 150 € (animal de moins d'un an)	20 € (bracelet non utilisé remboursé 18 €)



La FDC22 remercie Monsieur Didier YON, conseiller départemental délégué à l'agriculture, Monsieur Didier LUCAS, président de la chambre d'agriculture et Monsieur Antoine de COUESNONGLE, président du syndicat des propriétaires forestiers des Côtes d'Armor, pour leur présence, leur soutien et la qualité de leurs interventions.

Conseil d'administration : une équipe en partie renouvelée

DES RÉSULTATS SANS SURPRISE

Conformément aux statuts approuvés en mai 2020, les adhérents de la Fédération devaient procéder au renouvellement de l'ensemble des membres du conseil d'administration (élus pour 6 ans, au scrutin de liste). À la date butoir du 1^{er} avril, une seule liste portée par Yvon MÉHAUTÉ, président sortant, avait été déposée, ce qui enlevait tout suspense avant le verdict des urnes.

Chacun des trois bureaux de vote était tenu par deux assesseurs volontaires désignés lors de l'assemblée générale, assistés de salariés de la Fédération (pour l'appui informatique uniquement).

En fin de matinée, Maître Lionel MONOT, huissier de justice, annonçait les résultats :

- 228 bulletins valides représentant 2582 voix
- 11 bulletins nuls
- 2 bulletins vierges.



LE PETIT GIBIER, AU CŒUR DE CE NOUVEAU MANDAT

Yvon MÉHAUTÉ a assuré que la priorité de ce mandat sera de redonner une place centrale au petit gibier dans le département. Car, s'il nécessite des efforts de gestion durable, tant au niveau des populations que de ses habitats, il participe à la biodiversité et c'est une attente forte des chasseurs costarmoricains. En parallèle de cet axe majeur, le président mettra en œuvre une feuille de route ambitieuse comportant notamment le développement de la formation liée à la sécurité, la rédaction du prochain Schéma départemental de gestion cynégétique et la réduction des dégâts.

CEUX QUI RESTENT... ET CEUX QUI ARRIVENT

Sur les 15 candidats figurant sur la liste élue, on retrouve 7 administrateurs sortants : Jean AMICE, Sylvain LEMÉE, Gilles CHAUVEL, Yann MENGUY, Yvon MÉHAUTÉ, Frédéric QUIMERC'H, Gilles DELAFARGUE. On trouve également 8 nouveaux administrateurs, dont 1 femme : Jean-Benoît GORIN, Hervé BALAN, Jean-Claude BEUREL (remplacé par Michel LE RAT coopté le 08 juillet), Bernard TRUBUILT, Jacques BOUGET, Dominique CHARLES, Camille VIEILLEVILLE, Richard GUILMOTO. Quelques jours après l'assemblée générale, la nouvelle équipe s'est réunie à la Fédération pour procéder à l'élection du bureau et constituer les commissions de travail thématiques.

Le conseil d'administration élu pour la période 2022/2028

Pays 1



Jean-Benoît GORIN
Administrateur
06 80 05 02 17
jbgorin22@gmail.com

Pays 2



Jean AMICE
1^{er} vice président
06 31 19 44 92
jean.amice@hotmail.com

Pays 3



Hervé BALAN
Administrateur
06 72 17 57 88
pays3@laposte.net

Pays 4



Sylvain LEMÉE
Administrateur
06 20 73 50 23
lemeesyvain@orange.fr

Pays 5



Gilles CHAUVEL
Trésorier
06 79 09 53 06
chauvel.marie-therese@orange.fr

Pays 6



Michel LE RAT
Administrateur
06 86 37 78 97
mlerat22@orange.fr

Pays 7



Yann MENGUY
Administrateur
06 12 43 09 81
yannmenguy0441@orange.fr

Pays 8



Bernard TRUBUILT
Administrateur
06 88 15 14 54
bernard.trubuilt@orange.fr

Pays 9



Yvon MÉHAUTÉ
Président
07 84 40 43 46
yvon.mehaute@fdc22.com

Pays 10



Jacques BOUGET
Administrateur
06 89 74 91 42
jacquesbouget@orange.fr

Pays 11



Dominique CHARLES
Administrateur
06 85 57 15 82
dom.charles@yahoo.com

Pays 12



Camille VIEILLEVILLE
Trésorière adjointe
06 68 76 28 34
vieillevillecamille@gmail.com

Pays 13



Frédéric QUIMERC'H
2^e vice président
06 82 02 90 18
frederic.quimerch@gmail.com

Chasses communales



Gilles DELAFARGUE
Secrétaire
06 78 64 76 89
gdelafargue@gmail.com

Chasses privées



Richard GUILMOTO
Administrateur
06 18 34 44 22
richardguilmoto@hotmail.fr



Absents sur la photo : Sylvain LEMÉE et Michel LE RAT.

Bienvenue ! 8 nouveaux administrateurs

Dotés de compétences complémentaires, ils ont rejoint l'équipe d'Yvon Méhauté.

- 1 • **Jean-Benoît GORIN**, 40 ans, est responsable du service des espaces verts à la mairie d'Yffiniac. Administrateur de l'ADCGG22, il chasse en famille avec une meute de griffons fauves de Bretagne, en forêt de Loudéac et ses alentours. Il aime aussi suivre un équipage de chasse à courre.
- 2 • **Hervé BALAN**, 62 ans, est retraité du commerce. Président de la société de chasse de Plurien, il est aussi membre du comité de pilotage du site Natura 2000 des Landes de La Poterie. Entouré de ses deux épagneuls bretons, il pratique la chasse du petit et du grand gibier, avec une préférence pour la bécasse et le gibier d'eau.
- **Michel LE RAT**, 65 ans, dirige la société de construction et d'assemblages métalliques (Scam) de Saint-Barnabé. Après avoir longtemps chassé le lapin avec son père, à présent il chasse principalement la bécasse dans le secteur de Loudéac.

- 3 • **Bernard TRUBUILT**, 68 ans, est lui aussi retraité après une carrière au centre hospitalier de Plouguernevel. Éleveur amateur de setter irlandais depuis plus de 30 ans, il est trésorier de la société de chasse de Glomel, secrétaire de l'Association de mise en valeur (AMV) des sites naturels de Glomel et membre du Club national des bécassiers. Par ailleurs vice-président du Club du setter irlandais, il organise des fields dans plusieurs régions de France y compris le championnat d'Europe en Champagne.

- 4 • **Jacques BOUGET**, 63 ans, est retraité après une carrière chez Orange. Président de la société de chasse et du ball-trap club de Louargat, ce passionné de chasse à la bécasse (sans prélèvement) est aussi propriétaire forestier (21 ha de bois).

- 5 • **Dominique CHARLES**, 59 ans, est technicien en production végétale. Responsable de la chasse de L'Isle à Moustéru, il est aussi membre du bureau de la société de chasse de Tréguidel. Chasseur de petit gibier avec ses chiens d'arrêt, il pratique aussi la chasse du grand gibier en battue et à l'approche.

- 6 • **Camille VIEILLEVILLE**, âgée de 34 ans, est la seule femme. Passionnée de rapaces, elle est fauconnière d'effarouchement et gère un élevage de pointers anglais depuis 10 ans à Lanvellec. Elle est aussi déléguée régionale adjointe de l'Association nationale des fauconniers et autoursiers français.

- 7 • **Richard GUILMOTO**, 37 ans, est commercial. Chasseur de petit et grand gibier, il préside la chasse privée "La Land'Huel" à Saint-Brandan.



Dans le département, depuis trois ans, nous observons une forte augmentation du nombre de candidats à l'examen du permis de chasser. Dans le même temps, nous pouvons nous féliciter d'avoir réussi à stabiliser le nombre de validations ; cela n'était pas arrivé depuis plus de 10 ans ! Il est évident que la reconquête de nos effectifs est sur la bonne voie."

Extrait du discours d'Yvon MÉHAUTÉ.

Un cerf exceptionnel prélevé en Côtes d'Armor

Le 29 janvier dernier, Rémy ESTRADÉ a prélevé un cerf de 14 cors dans les bois de l'Abbaye de Coat Mallouen à Kerpert. Le trophée de l'animal fait aujourd'hui la fierté du département. Après cotation, il occupe la plus haute marche du podium en Bretagne.

Le témoignage de Bertrand CARRÉ, responsable du territoire.

"Ce cerf remarquable était connu dans le secteur. Plusieurs d'entre nous l'avaient déjà observé sur le terrain. En fin d'année dernière, nous nous sommes résignés à le prélever compte tenu de l'importance des dégâts engendrés dans des plantations de 7 ou 8 ans, notamment des douglas. Une fois ce prélèvement réalisé, je me suis dit : il y a parfois des trophées si beaux qu'ils méritent d'être cotés. J'ai naturellement contacté mon ami Christophe SABLÉ, administrateur de l'Association départementale des chasseurs de grand gibier (ADCGG22) et cotateur officiel dans le département. En observant le trophée, il a de suite pensé à la médaille d'Or. La suite nous a réservé une surprise encore plus grande..."



La Fédération et l'ADCGG22 ont tout d'abord procédé à l'analyse dentaire de sa mâchoire. Nous savons avec certitude que ce cerf avait 6 ans. Ensuite, son trophée a fait l'objet de 3 cotations, la première par Christophe. C'est la procédure officielle de l'Association française de mensuration des trophées. Différentes mesures ont été relevées et les résultats obtenus confirment son caractère remarquable. Il a reçu une note de **221.40 points**, ce qui le place au 12e rang national dans sa catégorie et fait de lui un **trophée exceptionnel**. Il présente aussi la particularité d'être **le trophée le plus lourd de France jamais coté**. Son poids s'établit à 11.92 kg. Pour un cotateur, je peux vous le dire, un trophée comme celui-ci, c'est un immense honneur.

Nous avons de beaux cerfs en Côtes d'Armor. Le déploiement des bracelets CEM1 et CEM2 sur l'ensemble du département pour la saison 2022/2023 contribuera à leur préservation. Seul le bracelet CEM2 doit être apposé sur des cerfs de 10 cors et plus, et le département en attribue en nombre restreint. Par conséquent, le CEM2 permet à notre population de cervidés de vieillir. Et, plus elle vieillit, plus nous avons de chances de pouvoir prélever de beaux trophées comme celui-ci.

En résumé, **ce trophée de cerf reflète une gestion raisonnée de l'espèce puisque la présence de tels animaux sur le territoire révèle un bon état sanitaire, un milieu naturel riche ainsi qu'une souche génétique équilibrée**. Cet exemple est une bonne illustration de l'effort de gestion du monde cynégétique".



→ Vous possédez un ou plusieurs trophées (cerf, chevreuil, sanglier) ?

Contactez la Fédération afin de bénéficier d'une cotation gratuite par un cotateur officiel.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE !



vente en ligne sur :
www.armurerie-gilles.com

L'armurerie de référence pour l'ouest de la France !

Spécialiste de la chasse et du tir sportif
400 m² d'espace de vente - 1 atelier de réparation - 1 tunnel de tir
+ 1000 armes en stock !



1820
VERNEY-CARRON
SAINT-ÉTIENNE



magasin ! - Nouvel agencement du magasin ! - Nouvel agencement du magasin ! -

Horaires d'ouverture du magasin :
Du mardi au vendredi 9h-12h / 14h-19h et le samedi 9h-12h / 14h-18h / Fermé les jours fériés



ZI Route de Domfront - BP 52, 61101 FLERS cedex FRANCE
Tél : 02 33 66 56 29 - contact@armurerie-gilles.com

**Expédition
sous 24 h / 48 h!**

Les principales dates à retenir pour la

Période, jours de non-chasse, horaires

Période

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour notre département :

- du dimanche 18 septembre 2022 à 8 h 30
- au mardi 28 février 2023 à 17 h 30.

Jours de non-chasse

À partir du 18 septembre 2022 inclus jusqu'au 28 février 2023 inclus, la chasse à tir est suspendue les mardis et vendredis (à l'exception des jours fériés). Cette mesure ne s'applique pas à la chasse du gibier d'eau quand elle est pratiquée sur le Domaine public maritime (DPM).

Horaires

Les heures pour la chasse à tir et au vol sont les suivantes :

- du dimanche 18 septembre 2022 au 30 octobre 2022 inclus : 8 h 30 - 19 h 00.
- du 31 octobre 2022 au 28 février 2023 inclus : 9 h 00 - 17 h 30.

Ces dispositions horaires ne s'appliquent pas à la chasse :

- à l'approche et à l'affût du renard et des espèces soumises à plan de chasse
- de la pie bavarde, de la corneille noire et de l'étourneau sansonnet, organisée sous l'autorité du détenteur du droit de chasse, du président d'association de chasse ou de son représentant dûment mandaté par écrit
- du sanglier.

Pour ces trois chasses : 1 heure avant le lever du soleil et jusqu'à 1 heure après son coucher (heures légales de Saint-Brieuc).

Gibier d'eau et oiseaux de passage

Les dates d'ouverture et de fermeture, ainsi que les conditions spécifiques de chasse sont fixées par arrêté ministériel.

- **Dates d'ouverture** : arrêté ministériel du 24 mars 2006 modifié.
- **Dates de fermeture** : arrêté ministériel du 19 janvier 2009 modifié.

• Gibier d'eau

Prélèvement maximal : 25 oiseaux par nuit et par installation de nuit autorisée.

Les espèces de gibier d'eau peuvent être chassées dans les zones humides dès 2 heures avant le lever du soleil et jusqu'à 2 heures après son coucher.

La chasse de ces espèces est interdite sur le DPM de 8 h à 20 h durant le mois d'août.

• Pigeon ramier

Ouverture : dimanche 18 septembre 2022.

Fermeture : vendredi 10 février 2023.

Prélèvement maximal : 20 pigeons par jour.

• Bécasse des bois

Ouverture : dimanche 18 septembre 2022.

Fermeture : lundi 20 février 2023.

Prélèvement maximal : 3 bécasses par chasseur et par semaine (quota de 30 bécasses par chasseur sur l'ensemble de la saison).

• Grives

Ouverture : dimanche 18 septembre 2022.

Fermeture : vendredi 10 février 2023.



BON À SAVOIR

Un récapitulatif "gibier d'eau" et un autre "oiseaux de passage" sont disponibles sur le site internet de la Fédération (Documents → Arrêtés).

Vénerie sous terre

• Blaireau européen

Période normale : du jeudi 15 septembre 2022 au dimanche 15 janvier 2023.

Période complémentaire : du lundi 15 mai 2023 au jeudi 14 septembre 2023.

• Renard roux

Ouverture : jeudi 15 septembre 2022.

Fermeture : dimanche 15 janvier 2023.

saison 2022/2023

Chasse à tir du gibier sédentaire

- Faisan commun
- Faisan vénéré
- Lapin de garenne
- Perdrix

Période : du dimanche 18 septembre 2022 au dimanche 8 janvier 2023.

Le faisan commun est soumis à plan de chasse ou plan de gestion dans certaines communes. Pour en savoir plus, consultez l'arrêté préfectoral.



• Lièvre

Période : du dimanche 2 octobre 2022 au dimanche 4 décembre 2022.

L'espèce est soumise à plan de chasse départemental. Apposition d'un bracelet obligatoire.



• Renard

Période : du dimanche 18 septembre 2022 au mardi 28 février 2023.

Rappel : toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut aussi chasser le renard dans les conditions spécifiques de chasse fixées pour ces deux espèces.



• Cerf élaphe

Période :

- Jeune et dague : du dimanche 18 septembre 2022 au mardi 28 février 2023.
- Biche et cerf : du samedi 15 octobre 2022 au mardi 28 février 2023.

L'espèce est soumise à plan de chasse départemental.

Tir à balle ou tir à l'arc.

Transmission du maxillaire inférieur entier (décharné et propre) sous 8 jours au siège de la FDC22.

• Chevreuil

Période : du mercredi 1^{er} juin 2022 au mardi 28 février 2023.

L'espèce est soumise à plan de chasse départemental.

Tir à balle, tir à l'arc ou tir au plomb n°1 ou 2.

Du 1^{er} juin au 17 septembre, uniquement à l'approche ou à l'affût.

À partir du 18 septembre, à l'approche, à l'affût ou en battue.



• Sanglier

Période : du mercredi 1^{er} juin 2022 au vendredi 31 mars 2023.

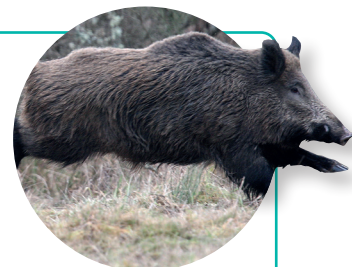
L'espèce est soumise à plan de gestion départemental.

Tir à balle ou tir à l'arc.

Du 1^{er} juin au 14 août, uniquement à l'approche ou à l'affût.

À partir du 15 août, à l'approche, à l'affût ou en battue.

Le tir du sanglier est interdit, sauf dérogation préfectorale, sur les territoires de chasse non cohérents d'après la définition du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2017/2022.



Dispositions communes à ces trois espèces :

- Apposition d'un bracelet obligatoire
- Déclaration de prélèvement sous 72 h (envoi de la carte T à la FDC22 ou télédéclaration).

Bracelets “cerf” : ce qui change

Correspondance des bracelets “cerf” en Côtes-d’Armor pour la saison de chasse 2022/2023

Dénomination des bracelets	Correspondances / Possibilités de prélèvements
CEJ (Cerf Elaphe Jeune)	Faon mâle OU faon femelle (moins de 1 an)
CEF (Cerf Elaphe Femelle)	Biche OU bichette OU faon mâle OU faon femelle
CEM 1 (Cerf Elaphe Mâle de 10 cors et moins)	Cerf de 10 cors et moins (dont daguet) OU biche OU bichette OU faon mâle OU faon femelle
CEM 2 (Cerf Elaphe Mâle)	Cerf quel que soit le nombre de cors (dont daguet) OU faon mâle OU faon femelle

Dénomination biologique	Faon Mâle ou femelle < 1 an	Bichette 1 an < femelle < 2 ans	Daguet 1 an < mâle < 2 ans	Biche Femelle > 2 ans	Cerf Mâle > 2 ans
CEJ (150 €)	OUI	NON	NON	NON	NON
CEF (170 €)	OUI	OUI	NON	OUI	NON
CEM 1 (170 €)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI (de 10 cors et moins)
CEM 2 (170 €)	OUI	NON	OUI	NON	OUI

Le bracelet CEF peut être apposé sur un faon mâle ou un faon femelle dès le 18/09/2022.

Les bracelets CEM 1 et CEM 2 peuvent être apposés sur un daguet ou un faon mâle ou faon femelle dès le 18/09/2022.

Dans le cadre de la chasse à courre, le bracelet CEM 1 peut être apposé sur un cerf de plus de 10 cors.

Dans le département, ces dix dernières années, les populations de cerf sont en augmentation et présentent une forte expansion géographique. Cette tendance s’explique en grande partie par deux facteurs : l’augmentation de la superficie boisée et la gestion des plans de chasse.

Fait marquant, les prélèvements de l’espèce cerf ont été multipliés par deux en six ans. Toutefois, **le taux de réalisation du plan de chasse n’est pas suffisant au regard des enjeux agricoles, sylvicoles et sécuritaires (collisions routières).**

Chaque année, en moyenne, entre cinq et dix nouveaux territoires bénéficient d’un plan de chasse cerf. Pour ceux qui ne sont pas habitués à chasser l’espèce, l’exercice peut s’avérer difficile. Bon nombre de chasseurs s’abstiennent de prélever l’animal chassé, par crainte de commettre une erreur de tir, pointant du doigt la complexité des règles d’apposition des bracelets. Cette révélation a conduit la FDC22 à “simplifier” les règles en vigueur à partir de la nouvelle saison (cf. tableau ci-dessus). Concrètement, ces modifications offrent des **possibilités d’apposition de bracelets plus larges ; l’objectif de gestion étant d’inciter les chasseurs à prélever davantage d’animaux.**

Le témoignage de Philippe JOUAN, président de la SCC d’Uzel-près-l’Oust.

“L’an dernier, mon territoire s’est vu attribuer un plan de chasse cerf pour la première fois (1 CEF et 1 CEJ). Mes chasseurs et moi-même avons ressenti une certaine appréhension, compte tenu de la complexité des règles de gestion associées. Il y a toujours la crainte de la sanction en cas de faute. À ma demande, les bénévoles de l’ADCGG22 ont animé une réunion d’information, dans notre commune, pour nous aider dans la réalisation de notre plan de chasse. Le technicien de la Fédération, Arnaud LETELLIER, était également présent. En s’appuyant sur des photos et des vidéos, ils nous ont donné des conseils très utiles pour parvenir à différencier les catégories de cerf et déterminer le bracelet correspondant. Nous avons pu, en toute confiance, partager nos inquiétudes et poser des questions. J’ai trouvé mes sociétaires très réceptifs à cet échange qui répondait clairement et simplement à leurs attentes. Cet apport de connaissances, c’est forcément valorisant. Depuis, ils ne perçoivent plus la Fédération comme une administration éloignée de leurs préoccupations sur le terrain. Ils l’associent davantage à des personnes, salariés et bénévoles, à l’écoute de leurs besoins”.

→ Bon à savoir

L’Association départementale des chasseurs de grand gibier (ADCGG22) organise des réunions d’information, sur demande, afin d’aider les chasseurs à distinguer les différentes catégories de cerf. Sept réunions de ce type ont été organisées l’an dernier et elles ont rencontré

un franc succès. En tant que détenteur de droit de chasse, vous êtes attributaire d’un plan de chasse “cerf” et vous souhaitez accompagner vos chasseurs dans cet objectif, **contactez Bertrand CARRÉ au 06 61 75 04 16.** Ces réunions sont organisées au plus près de chez vous.

Chasse du gibier d'eau : informations utiles

Le mois d'août marque le retour de la chasse du gibier d'eau. L'association départementale des chasseurs de gibier d'eau (ACGE22) a pour objet d'organiser et de défendre ce mode de chasse en Côtes d'Armor sur le Domaine public maritime (DPM). Voici quelques informations utiles.

Cartes à la botte : liste des points de vente

Vous pouvez vous procurer une carte à la botte auprès des dépositaires ci-dessous :

	Armurerie Azalot	17 rue Carnot - 22100 DINAN - 02 96 39 20 37
	Maison Picquet (PMU)	1 rue du Colonel Pléven - 22650 BEAUSSAIS SUR MER - 02 96 82 78 94
	Atelier du fusil	Zone du Grand Plessis - 22940 PLAINTEL - 02 96 32 59 18
	Armor Chasse Pêche	Rue du Pont à l'Anglais ZC du Chêne Vert - 22190 PLÉRIN - 02 96 78 71 70
	Bar Le Goffic	5 rue Beauport - 22500 PAIMPOL - 02 96 20 99 05

Rappel : à la fin de la saison, pensez à retourner votre carte à la botte à la FDC22.

Autre document utile à votre pratique, les cartes du DPM sont à votre disposition sur le site internet de la FDC22 (Nous connaître → Associations spécialisées → ACGE22).

Nouveaux chasseurs : découvrez gratuitement la chasse du gibier d'eau !

Ce mode de chasse n'est pas très répandu dans notre département, malgré un linéaire de côtes assez conséquent. Il rassemble différentes techniques. La pratique de certaines d'entre elles nécessite l'acquisition d'une carte à la botte :

- Chasse à la botte : devant soi, avec ou sans chien, pour approcher et lever le gibier d'eau.

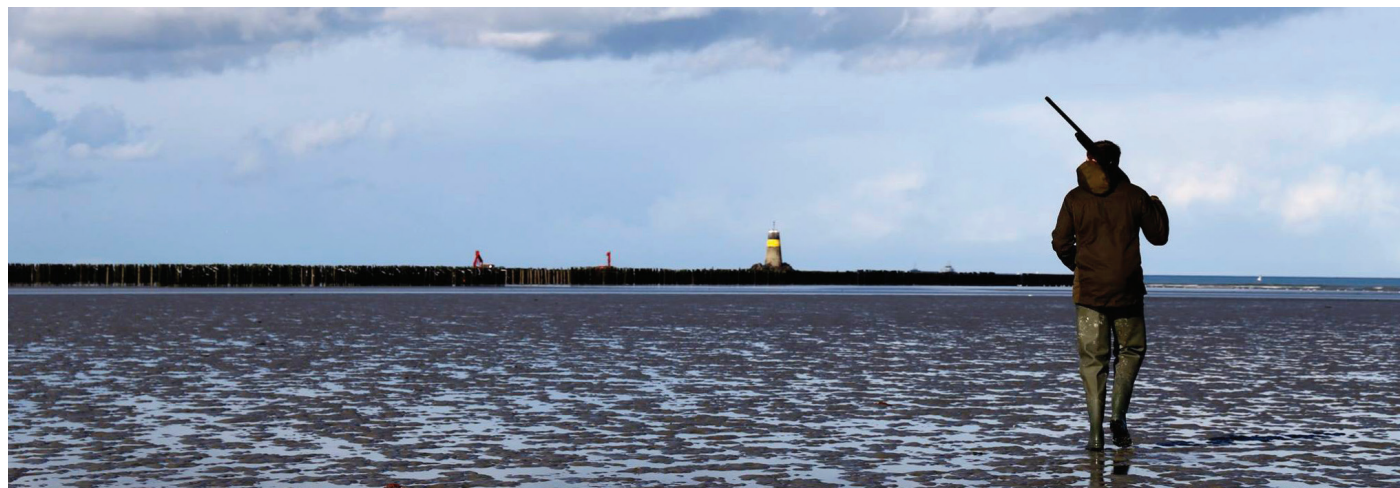
- Chasse à la passée : principe de l'affût, en se postant à proximité des zones où le gibier passe tôt le matin

ou tard le soir. Ce type de chasse est praticable à partir de 2 heures avant le lever du soleil et jusqu'à 2 heures après son coucher. Il est conseillé de s'installer entre les zones de repos et les zones d'alimentation.

Afin de transmettre et de valoriser ces deux types de chasse, **l'ACGE22 offre une carte à la botte gratuite aux personnes ayant obtenu leur permis de chasser depuis le 1^{er} juillet 2021**. La carte doit être

retirée auprès de la FDC22. Ensuite, le référent à contacter est Bastien LACOSTE au 06 72 39 76 60.

L'ACGE22 propose aussi à toutes les personnes intéressées de découvrir la chasse de nuit dans un gabion [référent, Clément SAMSON : 06 75 48 54 23] ou au hutteau.



Un vent de dynamisme souffle chez les jeunes chasseurs

Créée en 2013, l'Association des jeunes chasseurs des Côtes d'Armor (ADJC22) veut donner un nouvel élan à son activité. Pour y parvenir, elle souhaite mieux communiquer sur ses atouts en vue d'étoffer son équipe et ainsi développer de nouvelles idées.



Entretien avec Anthony AUFFRAY, président de l'association depuis avril 2018.

Anthony, pourquoi as-tu souhaité t'investir ?

Il est assez commun de chasser avec son père, son grand-père ou des personnes se trouvant dans les mêmes tranches d'âge. Ce que je trouve intéressant dans l'ADJC22, c'est l'idée d'organiser des journées de chasse uniquement entre jeunes et de s'attacher collectivement à développer notre passion, en prouvant par nos actions que la chasse se veut aussi jeune et dynamique.

Qui peut adhérer à l'ADJC22 ?

L'association est ouverte à tous les chasseurs âgés de moins de 35 ans et à toutes les personnes ayant obtenu leur examen du permis de chasser depuis moins de 2 ans, quel que soit leur âge.

Quel est son but ?

L'association a pour objet de fédérer les jeunes chasseurs et les nouveaux pratiquants de tout âge, pour favoriser le partage d'expériences et ainsi créer du lien social, dans un esprit de communauté. Faire partie d'un groupe, c'est cultiver cette convivialité si importante et caractéristique du milieu cynégétique. Qui plus est, en développant leur réseau, les adhérents de l'ADJC22 accèdent plus facilement à la découverte des différents modes de chasse et biotopes de notre département. C'est une chance quand on sait les difficultés auxquelles peuvent être confrontés

les jeunes à la recherche d'un territoire une fois le permis en poche, notamment pour ceux qui ne sont pas issus d'une famille de chasseurs.

Quelles sont ses ambitions ?

Nous voulons porter la voix des jeunes chasseurs costarmoricains au sein des institutions cynégétiques, afin d'apporter un regard et des idées nouvelles tout en œuvrant pour la chasse de demain. Cette ambition doit se construire en intégrant les nouveaux pratiquants ; d'autant plus qu'aujourd'hui les motivations pour passer le permis de chasser ne sont plus tout à fait les mêmes qu'avant, ce qui est particulièrement intéressant. Deuxièmement, dans le contexte actuel, notre association doit s'engager davantage, se mobiliser et s'organiser pour la défense de la chasse dans son ensemble. Cela implique de la préparation, de la méthode et un véritable travail de structuration. Enfin, après deux années marquées par la crise sanitaire, nous

sommes impatients de rythmer la vie de l'association en programmant diverses animations : rencontres avec des acteurs du monde cynégétique, journées de chasse entre jeunes chasseurs, opérations d'aménagement des territoires... Mais comme l'association ne serait rien sans ses membres, nous souhaitons accueillir de nouveaux adhérents pour étudier d'autres propositions. La finalité de nos actions, c'est d'œuvrer à une meilleure connaissance de la chasse et d'avancer concrètement sur cet enjeu du "mieux informer pour mieux se faire comprendre".

→ Pour plus d'informations, contactez Anthony AUFFRAY au 06.28.46.04.33

 ADJC22

Coût de l'adhésion pour la saison 2022/2023 : 10 €.



LA FDC22, PARTENAIRE ACTIVE DES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Animées par l'envie de préserver et de valoriser leur patrimoine naturel, de plus en plus de collectivités se lancent dans la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) ou intercommunale (ABI), avec le soutien de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Qu'est-ce qu'un Atlas de la biodiversité ?

C'est une démarche volontaire portée par une commune ou une intercommunalité qui consiste à réaliser des inventaires précis et cartographiés des habitats, de la faune et de la flore, sur son territoire. Le tout, en sensibilisant et en mobilisant un maximum d'acteurs locaux (élus, habitants, agriculteurs, élèves...) et en s'appuyant sur une équipe d'experts pluridisciplinaires, notamment les associations de protection de l'environnement. Parmi les 338 projets d'ABC et ABI soutenus par l'OFB entre 2017 et janvier 2022, 27 sont situés en Bretagne (5 en Côtes d'Armor).

À quoi ça sert ?

À travers cette initiative, les collectivités affichent clairement leur objectif de mieux prendre en compte la biodiversité dans leurs politiques publiques locales. En se dotant d'un ABC, elles disposent ainsi d'un outil d'information et d'aide à la décision dans le cadre de leurs projets d'aménagement et de gestion. Concrètement, il s'agit de mieux connaître un territoire pour en identifier les zones "à enjeu environnemental" (les mares, les haies, les habitats d'intérêt communautaire...). Acquérir cette connaissance permet non seulement d'avoir une vision plus stratégique mais aussi d'anticiper d'éventuels enjeux avec, la découverte d'une espèce à protéger lors d'une étude d'impact, par exemple.

Ça coûte combien ?

En moyenne, il faut compter entre 15 000 et 35 000 €, d'après les retours d'expériences. Ce coût varie selon plusieurs critères, tels que la surface du territoire et le type d'inventaires envisagés. Chaque année, depuis 2017, l'OFB lance un appel à projets auquel les communes et intercommunalités peuvent candidater. En parallèle, différentes sources de financement existent, principalement des fonds régionaux et européens.

Deux exemples concrets...

Focus sur les communes de Saint-Agathon et Boquého qui ont choisi d'être accompagnées par la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor, en qualité d'association de protection de l'environnement. Explications.



SAINT-AGATHON

Rencontre avec Morgane THIEUX-LAVAU, 1^{ère} adjointe chargée de la culture, du patrimoine, de la vie associative, de la communication et de l'événementiel.

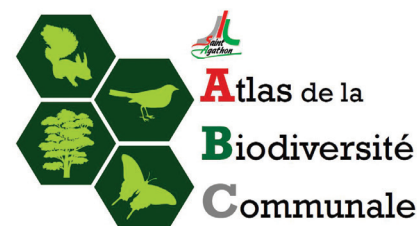
Pourquoi faire un ABC ?

Cela faisait partie de nos engagements durant la campagne : protéger et valoriser notre patrimoine naturel. La réalisation de notre ABC s'inscrit dans la continuité d'autres actions poursuivant ce même but. Par exemple, les services techniques adhèrent déjà à la démarche "Zéro phyto". Avec l'ABC, nous souhaitons aller plus loin dans l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Cela implique nécessairement de les informer et de les sensibiliser aux enjeux de la biodiversité présente sur leur commune. Nous allons aussi utiliser les données récoltées pour prendre des décisions concrètes, notamment en ce qui concerne la revitalisation du centre-bourg. Intégrer les spécificités naturelles de la commune dans les documents d'urbanisme, c'est fondamental. La situation de notre commune en zone périurbaine constitue aussi un facteur déterminant. Il existe des pressions spécifiques liées à la proximité de l'agglomération de Guingamp, comme la fragmentation du territoire par les multiples routes

et jardins, mais aussi le bruit, la lumière... Tout cela a des conséquences sur la biodiversité qui méritent d'être étudiées pour identifier des solutions spécifiques à ces nuisances. Et puis, d'une manière générale, les communes n'ont qu'une idée très partielle des espèces de faune, de flore, de champignons qu'elles abritent. Il est important de les inventorier pour mieux les protéger, qui plus est lorsqu'elles sont en mauvais état de conservation.

En quoi les collectivités sont-elles au cœur des enjeux de reconquête de la biodiversité ?

L'intérêt public local fonde la compétence des collectivités territoriales, ce qui leur confère une grande légitimité à intervenir dans ce domaine. Il faut y consacrer du temps et de l'énergie car c'est un capital que l'on doit préserver pour tous. D'ailleurs, les citoyens sont particulièrement demandeurs d'informations sur la qualité de leur environnement et se disent prêts à agir, individuellement et collectivement. Le challenge, c'est



d'arriver à répondre à ces demandes sans induire trop de contraintes individuelles tout en garantissant une action efficace et efficiente. Quoiqu'il en soit, il faut quand même aller chercher de l'engagement. Il y a une proximité certaine de l'échelon communal avec le citoyen ; c'est un critère facilitateur pour sensibiliser tout un chacun et augmenter le niveau d'implication. Les habitants deviennent alors plus réceptifs à la notion de responsabilité environnementale.

L'ABC a-t-il permis de mettre en évidence des milieux ou des espèces jusqu'alors ignorés ?

Oui. Nous avons pu confirmer la présence du muscardin, une espèce étroitement liée au bocage. Les inventaires réalisés jusqu'alors nous ont aussi offert de belles découvertes, entre autres la crossope aquatique, la fréquentation régulière de la loutre dans notre cours d'eau, Le Frou, ou encore la présence de nombreux reptiles. On s'intéresse aussi à quelques parcelles au potentiel floristique important. Une chose est sûre, on ignore une grande partie de la richesse de notre patrimoine naturel.

Pourquoi la municipalité a-t-elle choisi d'être accompagnée par la FDC22 ?

Quand on travaille sur l'écologie d'un territoire, il est indispensable d'avoir une approche plurielle. Cela suppose de s'entourer d'un panel d'experts pour nous aider à faire un bon diagnostic. L'ABC permet cela. Il y a une véritable expertise et de grandes compétences à la FDC22, ce qui permet d'éclairer les décisions. Le patrimoine naturel est un ensemble d'espaces cultivés, chassés et c'est aussi un lieu de quiétude

pour les usagers. Pour identifier et construire ensemble des solutions adaptées localement, il vaut mieux être plusieurs autour de la table. Les chasseurs ont des échanges réguliers avec les agriculteurs, et ce sont eux les principaux leviers à mobiliser pour favoriser la biodiversité.

Parmi les actions menées par la FDC22, l'une d'entre elles était destinée aux agriculteurs. Pouvez-vous nous en dire plus ?

La préservation du bocage constitue un enjeu environnemental, on le sait. Notre commune, comme bien d'autres, a connu des mutations agricoles avec une part d'élevage moins importante qu'auparavant et une surface céréalière qui a augmenté. Cela a entraîné des modifications du réseau de haies. On sait que l'avenir de l'agriculture, c'est de travailler avec le sol, les arbres et les haies. David ROLLAND, chargé de mission "Habitats et biodiversité" à la FDC22, a animé plusieurs ateliers pour des agriculteurs installés sur la commune, de façon à travailler à l'échelle de leur exploitation. Il leur



a présenté l'historique du bocage, les pratiques de gestion ainsi qu'un nouvel outil développé avec l'INRAE et Lannion-Trégor Communauté : la carte du grain bocager. Cet outil traduit les continuités écologiques et la fonctionnalité du territoire pour les espèces liées aux arbres et aux microclimats forestiers. La force de ces échanges, c'est d'apporter une réponse adaptée à chaque agriculteur, en fonction de sa filière, de sa pro-

duction et de l'agencement de son parcellaire. Les agriculteurs ont ainsi pris conscience de la diversité des espèces présentes dans les agrosystèmes, en fonction du contexte paysager et des modes de gestion appliqués. Une invitation à s'engager davantage dans une démarche de gestion durable des haies de leur exploitation leur est proposée.



BOQUÉHO



Rencontre avec Yann BISIAUX, adjoint au maire chargé du développement rural et durable et Benjamin CHARLES, conseiller municipal.

“Nous partons du principe que l'on protège mieux ce que l'on connaît. Par exemple, un citoyen, à partir du moment où il sait ce qu'il y a dans la mare au pied de chez lui, il devient plus sensible aux produits qu'il utilise. La force d'un ABC, c'est l'implication citoyenne directe. Très vite, nous remarquons une chose : les participants sont plus enclins à appliquer des éco-gestes au quotidien. Cela les touche car c'est une approche concrète, au plus près de leur territoire.

Notre commune doit bien sûr continuer à se développer, mais cela doit se faire dans un esprit durable, en prenant en compte le vivant autour de soi. Les premiers résultats de l'ABC ont démontré l'importance de préserver certains milieux naturels, quand on voit la diversité des espèces présentes et leur densité.

La volonté, c'est de travailler avec tous les acteurs de terrain impliqués dans les observations naturalistes. Les chasseurs et agriculteurs sont particulièrement représentatifs de notre commune rurale, tout comme les gens qui ont choisi d'habiter ici pour le cadre de vie. Le rôle d'une municipalité, c'est de rassembler les habitants et leur montrer qu'il est possible de travailler tous ensemble, chacun avec ses sensibilités. Pour nous accompagner dans cette démarche, nous avons fait appel à l'association VivArmor Nature car elle possède une solide expérience de la réalisation de ces Atlas. En parallèle, nous avons sollicité la FDC22 pour la réalisation d'inventaires complémentaires et l'organisation d'animations. C'est une satisfaction de faire collaborer ces deux structures, que beaucoup seraient tentés d'opposer, faute d'une juste connaissance de leurs missions. Les chasseurs sont acteurs de la préservation de la biodiversité, et ce sont des non-chasseurs qui vous le disent !”



Invertébrés aquatiques, amphibiens, poissons...



Aussitôt la convention signée, la FDC22 a apporté sa contribution les 27 et 28 avril dernier en réalisant un inventaire de la faune aquatique des mares. Une action menée par Marine JOLIBERT, David ROLLAND et Hugues LEFRANC (FDC35), en présence de 16 étudiants du lycée collège de La Ville Davy et les propriétaires des plans d'eau inventoriés.

La méthode consiste à installer dans l'eau une ou plusieurs nasses faisant office de piège(s). Le lendemain, les individus capturés sont triés afin d'être identifiés. Après cela, ils sont aussitôt relâchés. Bien que très efficace, cette technique de pêche passive est encore très peu utilisée en France.

Au total, les 11 mares inventoriées ont permis de répertorier :

- 1811 amphibiens, dont une concentration remarquable de tritons appartenant à plusieurs espèces, au sein de pièces d'eau de la forêt départementale d'Avaugour-Bois-Meur ;
- 213 poissons ainsi que de nombreux invertébrés, dont des écrevisses américaines, espèce exotique envahissante.

Autant d'espèces bio-indicatrices de la qualité des zones humides, lieux de reproduction et d'alimentation des oiseaux d'eau (anatidés, rallidés).

Et aussi...

En complément de ces inventaires, la Fédération prévoit d'animer des sorties destinées au "grand public". En février prochain, les volontaires pourront participer aux opérations de comptages nocturnes du lièvre, en collaboration avec la société de chasse communale ou encore observer la bécasse des bois en décembre prochain.

Hervé GUYOT, président de VivArmor Nature, Nadia LE HÉGARAT, maire de Boquého et Yvon MÉHAUTÉ, président de la FDC22, lors de la signature de la convention.

Les résultats du suivi des oiseaux nicheurs

Depuis 2016, la Réserve naturelle régionale (RNR) des landes et marais de Glomel participe au **programme national de Suivi temporel des oiseaux communs (STOC)**. En s'appuyant sur un réseau de bagueurs bénévoles, le programme vise à estimer les tendances démographiques des passereaux les plus communs de nos campagnes.



Le protocole est basé sur la capture et le marquage (à l'aide d'une bague métallique numérotée) des oiseaux nicheurs grâce à des filets. Trois sessions de capture sont organisées chaque année (mai, juin, juillet). L'emplacement et le nombre des filets est identique chaque année.

Sur la réserve naturelle, douze filets de douze mètres sont utilisés. Six d'entre eux sont placés dans une lande humide pâturée et les six autres sont placés dans une zone non gérée (contexte plutôt bocager). **Les résultats montrent que le nombre d'espèces capturées sur la réserve est plutôt stable depuis le début du programme, alors que l'effectif d'oiseaux capturés est lui en diminution.**



L'espèce la plus capturée sur le site est la linotte mélodieuse, une espèce qui affectionne particulièrement les landes, considérée en fort déclin depuis la fin des années 1980 en France. Les actions de gestion mises en place à Lan Bern, et notamment le pâturage mixte équin/bovin, permettent de conserver des milieux diversifiés favorables aux espèces des landes comme le bruant jaune, le bouvreuil pivoine, le tarier pâle, l'hypolaïs polyglotte ou encore la fauvette grisette dont la reproduction est avérée cette année sur le site. À l'échelon départemental, la plupart de ces espèces ont régressé et se retrouvent cantonnées à certains milieux (notamment les landes, qui elles aussi se raréfient).

Dans le contexte actuel de changement climatique et de perte de biodiversité, il est nécessaire de connaître l'évolution des

populations sauvages. Toutes les données recueillies sur la réserve sont transmises chaque année au Muséum national d'Histoire naturelle dont le Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux se charge de suivre et d'analyser les résultats au niveau national. C'est grâce à ce type de suivis standardisés qu'il a par exemple été possible de **démontrer l'effet positif des réserves naturelles sur la préservation des oiseaux, aussi bien pour les espèces rares et menacées que pour les espèces dites communes** qui se portent mieux dans les espaces protégés que sur le reste du territoire.

Un grand merci à André CHARLOT, bagueur bénévole, ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles qui participent à la bonne réalisation de cette opération.

Nombre total d'oiseaux et d'espèces capturés depuis le début du programme STOC sur le site de Lan Bern :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'oiseaux capturés	251	222	179	201	220	186
Nombre d'espèces capturées	24	20	23	24	23	22

NOCTURNE CHASSE

EN MAGASIN

VENDREDI 9 SEPTEMBRE

BUFFET CAMPAGNARD OFFERT EN SOIRÉE

**DECATHLON
TRÉGUEUX**

L'UNITÉ
9€50
La boîte de 10
cartouches



Les 2 boîtes
17€
Soit **8€50**
la boîte de 10
cartouches

**Cartouches 900 RC 36g
NI plomb n°2**
chambre 70mm,
projectile balle 36g,
culot 25 mm,
Réf. : 8494280

PROMO PACK DE 100 CARTOUCHES

~~49€90~~
39€90 -10€

**Cartouche PACK TUNET
PIGEON 36G**
CAL.12/70 X 100
bourre à jupe, culot 12 mm,
plomb n°6
vitesse 390 m/s.
Réf. : 8346391



~~49€90~~
39€90 -10€

**Cartouche PACK
PIGEON MARY ARM 36G**
CAL.12/70 X 100
bourre à jupe, culot 12 mm,
plomb n°6,
vitesse 388 m/s,
Réf. : 8377847

**RETROUVEZ PLUS DE 50
COLLIERS DE REPÉRAGE ET DE
DRESSAGE SUR DECATHLON.FR**

Nous avons conçu pour vous et vos compagnons
une boutique dédiée avec plus de 50 références et
de nombreuses promotions... Dogtra, Sportdog,
Num'axes et Garmin



DÉCATHLON TRÉGUEUX - 1 RUE CLAUDE SAUTET - 22950 TRÉGUEUX - 02.96.75.04.08 // SOIRÉE ORGANISÉE DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES EN VIGUEUR.

SPÉCIAL CHASSE

du 30 août au
17 septembre 2022

-20%

- Cartouches et balles
- Vêtements
- Bottes

-15%

- Aliments Chien
Farmer's*

* Hors remise Club

 **cultivert**
L'espace pro agricole

LAMBALLE
Zone de Lanjouan
02 96 50 01 38
lamballe.cv@eureden.com

**Point
Vert** 

HILLION
Z.I. Bel Air
02 96 72 60 41
magasin-point-vert.fr

CHASSE - TIR SPORTIF

**ARMURERIE
DU
SILLON**

53B, rue de Boisgelin - 22610 PLEUBIAN
02 96 16 53 90 - adusillon@orange.fr

— Armurier diplômé —

**PENSEZ À VOS
★ RÉGLAGES D'OPTIQUES ★
AVANT LA SAISON.**

**POSSIBILITÉ D'OUVERTURE
DE VOTRE COMPTE SIA EN MAGASIN.**

VENTE ★ RÉPARATION ★ RÉGLAGE ★ ARMES
OPTIQUES ★ TIR ★ LOISIRS ★ DÉFENSE ★ CADEAUX

GROUPE BS ASSURANCES

Assureur Partenaire
de votre Fédération

"Toutes les Assurances pour la Chasse"

- Responsabilité civile du chasseur
- Dommages aux chiens
- Armes de chasse
- Organisateur de chasse
- Relais de chasse
- Protection individuelle du chasseur

Adresse email : contact@assurance-chasse.eu
site internet : www.assurance-chasse.eu
BP51 - 77103 MEAUX CEDEX
Tél. 01 60 09 43 43 - Fax 01 60 09 43 44
N° ORIAS : 15004905

Vos plus belles photos

Ce magazine est le vôtre. Il doit répondre à vos attentes tout en reflétant vos actions et initiatives. Dans la perspective de créer une nouvelle rubrique, nous proposons de publier vos plus beaux clichés : photos animalières, instants de chasse, paysages...

Pour le numéro d'avril 2023, envoyez vos clichés sous format numérique et en bonne définition à l'adresse suivante : sophie.morcet@fdc22.com avant le 30 janvier 2023.





OUVERTURE DE LA CHASSE

NOCTURNE

Le vendredi 9 septembre jusqu'à 22h - Buffet et verre de l'amitié

PROFITEZ DE NOS PROMOS EXCEPTIONNELLES

Jusqu'au 17 septembre (liste non-exhaustive !)



Point rouge Aimpoint

(1 DVD + 1 Casquette pour l'achat d'un point rouge Aimpoint)

dès 699,00 €



Talkie Midland G9 pro blaze + oreillette

~~119,00 €~~ 109,00 €

Express Verney Carron Sagittaire One



(La moins chère du marché français)

dès 1899,00 €

Veste de Poste Wild Boar Harkila



439,00 €

Fusil superposé Country modèle plaine calibre 12 et 20



699,00 €



Veste de poste Brocard Percussion

128,00 €

Carabine lineaire Beretta BRX1 synthétique

calibre 308/30.06/300 Win Mag



1549,00 €



Pantalon de traque Attila Verney Carron

69,00 €

Cuissard Breton Spéc. Bécasse



89,00 €

ET AUSSI...

-1 € sur chaque boîte de 25 cartouches (pour un minimum de 4 boîtes achetées, hors promo en cours)

-8 € dès 100€ d'achat

-12 € dès 150€ d'achat

-30 € dès 300€ d'achat

-60 € dès 500€ d'achat

Une casquette offerte dès 15 € d'achat

* Offres valables uniquement pour la nocturne du 09.09.2022

OFFRES SPÉCIALES !



Réduction de 5% par 4 boîtes achetées. Boîtes de 25.

-10% sur toutes les balles de grande chasse.



OFFRES SPÉCIALES !

Croquettes 20 kg :

26/12 29,90 €

Soit prix au kg : 1,12 €

28/14 31,90 €

Soit prix au kg : 1,19 €



-50% sur le 2ème sac